

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT

DES CANDIDATS CGT POUR VOUS DÉFENDRE

Améliorer nos conditions de travail, mieux prendre en charge les patient.e.s, les résident.e.s de nos établissements du sanitaire et social, pouvoir conjuguer vie professionnelle, vie sociale et vie familiale, poser nos vacances sereinement, ne plus être rappelé.e.-s sur nos repos, nos RTT... Nous aspirons toutes et tous à travailler dignement. Pour cela, nous devons disposer de moyens matériels et humains à la hauteur des missions de service public qui sont les nôtres. Depuis plusieurs années, les réformes successives portent atteinte au bon fonctionnement de notre système de santé : restructurations, fermetures de service, d'établissements... La CGT s'est toujours fortement opposée à la création des Groupements Hospitaliers de Territoire préparant l'avènement futur de pôles inter-établissements. Nous dénonçons le risque de mobilité accru des personnels et l'évident « plan social » hospitalier qui mettra une pression énorme sur les agents des hôpitaux publics, sur leurs missions et leurs conditions de travail.

Que dire du PPCR (Protocole Parcours Carrières et rémunérations) qui s'est mis en place en force sous Hollande avec des syndicats minoritaires. Déni de démocratie avec un chèque en blanc de ce président sur des revalorisations salariales minimales jusqu'en 2020, stoppées net par Macron en 2018. C'est l'augmentation de la valeur du point d'indice qui est essentielle. Depuis 2010, l'augmentation du point d'indice s'est élevée à 1,2%, bien loin de l'inflation galopante depuis 8 ans. Un pouvoir d'achat en berne que nous subissons au quotidien. Le gel du point d'indice est annoncé pour 2019. La CGT multipliera les luttes pour une hausse des salaires fondamentale pour les agents hospitaliers. Localement, elle continuera sans relâche à défendre les intérêts des personnels à l'instar des grèves de 2015 (tous services) et 2018 (personnels Aides-soignants de l'USLD).

Le 6 décembre, vous êtes appelé.e.s à élire vos représentants.e.s au Comité Technique d'Établissement (C.T.E). Ce rendez-vous est un événement majeur pour la vie démocratique de notre établissement. En votant pour la CGT, vous exprimerez le choix d'un vote d'actions, de revendications et d'avancées sociales.



Fonction Publique Hospitalière

Le 6 DÉCEMBRE 2018,



VOTEZ CGT !



→ Avec vous, pour vous, dans l'intérêt de tous les personnels et des usagers, les élu.e.s CGT s'engagent pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de tout.e.s ! Vous pouvez consulter sur Intranet les P.V des instances qui démontrent notre investissement.

Élections Professionnelles



□ Qu'est-ce que le Comité Technique d'Établissement ?

Le CTE est l'instance de représentation de l'ensemble des personnels. Il est présidé par le chef d'Établissement ou adjoint, et le secrétariat est assuré par un.e représentant.e du personnel. Cette instance est informée et/ou donne un avis sur tous les aspects de la vie de l'établissement :

- l'organisation du travail
- les horaires et les roulements
- le budget et son suivi
- le projet social
- la formation professionnelle
- les critères et la répartition des primes
- les créations, les suppressions, les transformations de services...

Le CTE se réunit au moins une fois par trimestre

□ Qui vote ?

Tous les personnels non médicaux, qu'ils soient soignants, administratifs ou techniques, titulaires, stagiaires et contractuels, emplois aidés, etc.

En votant pour la CGT, je fais le choix d'élu.e.s qui interviennent localement pour changer les choses.

Des élu.e.s qui :

- vous informent, vous consultent,
- interviennent auprès de la Direction et des pouvoirs publics (A.R.S, élus politiques...),
- mettent vos préoccupations à l'ordre du jour du CTE.

Engagé.e.s, militant.e.s, dans le syndicat CGT, elles et ils préparent collectivement chaque intervention :

- en s'informant sur les projets gouvernementaux en cours,
- en se renseignant sur les situations dans les services,
- en se formant pour mieux intervenir...

Autant d'atouts qui permettent à vos élu.e.s CGT de mener au mieux leur activité.

La CGT, première organisation syndicale dans la Fonction Publique Hospitalière, porte vos exigences que ce soit en matière d'emplois, de salaire, de respect et développement de qualifications, de conditions de vie et de travail, d'organisation de travail, de formation professionnelle...

Le 6 DÉCEMBRE 2018,



VOTEZ CGT !



